

A LIRE

dans ce numéro :

L'Alcan veut un "bond" de \$100,000.00	P. 1
La Semaine	P. 4
Nos enfants en pique-nique	P. 6
News Digest	P. 8



VOL. XXX — No 31

Montréal, 20 août 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

Les ouvriers canadiens doivent rester libres vis-à-vis des E.-U.

Le St-Laurent aux Américains?

Le 6 août les gens de Cornwall ont vu passer dans le vieux canal le premier chargement de fer en provenance des mines du Labrador. Un navire montréalais, le "Keydon", chargé de 2,500 tonnes de ce minéral, se dirigeait vers Toledo, Ohio. C'était le premier navire d'une caravelle sans fin qui va relier les confins de l'Ungava aux aciéries de l'Est des Etats-Unis.

Déjà, les gens de Cornwall se réjouissaient de toute l'activité industrielle prévue pour leur région, surtout avec l'aménagement d'un nouveau canal permettant aux plus gros cargos d'atteindre leur région.

Mais ils n'allaient pas chanter leur joie pendant bien longtemps puisque, quelques jours après, l'on annonçait que le nouveau canal serait creusé du côté américain dans la section internationale.

Cela veut dire, d'après un éditorial de l'Etoile de Cornwall, que la rive canadienne d'Iroquois à Lancaster environ, au lieu de profiter de la canalisation, serait ignorée et tomberait dans l'abandon.

"Ce que nous attendions depuis des années, écrit l'éditorialiste, deviendrait notre perte... De nouveaux inconvénients venant du contrôle américain sur tout ce qui aurait accès au canal s'ajoute à ce premier danger".

Les observateurs ne se font pas d'illusions. Refuser de se plier aux exigences des Américains, ce serait empêcher la réalisation du projet, car il semble que la participation américaine au projet ait été obtenue en échange du canal dans le territoire des Etats-Unis.

La situation telle qu'elle se présente actuellement est de nature à causer de graves préjudices au Canada.

Comme le souligne l'Etoile de Cornwall, les Etats-Unis auront donc le contrôle entier de cette section du canal qui sera sur leur territoire.

D'autant plus que cette section étant creusée entièrement en territoire américain, il est à prévoir que ce sont des entreprises américaines qui auront les contrats, que les travailleurs américains obtiendront les emplois lors des travaux de canalisation et qu'une fois terminé, le personnel requis au fonctionnement des écluses et de l'entretien du canal sera encore entièrement américain.

Si le développement du Canada nécessite la canalisation du Canada, il semble que dans ces conditions la participation américaine, qui sera de l'ordre de \$300,000,000, n'était pas nécessaire parce que nous pensons que c'est faire payer bon marché aux Etats-Unis un droit de contrôle sur ce canal qui va leur fournir en outre, par suite des développements hydroélectriques, plus d'un million de chevaux-vapeur.

Il y a plus: la canalisation du St-Laurent va ouvrir des débouchés directs sur la mer au cœur de l'Amérique du Nord.

Mais les navires américains vont profiter du chenal de 35 pieds de 200 milles de longueur que le Canada a creusé à lui seul, avec les seuls deniers des contribuables canadiens.

C'est donc dire que les Américains, en plus de profiter du travail effectué par le Canada seul, pourront contrôler une partie de la navigation sur les canaux qui se trouveront en territoire américain.

En conclusion, les Américains doivent nous prendre pour des imbéciles: après leur avoir donné une grande partie de nos richesses naturelles, voilà maintenant que nous leur accordons des moyens faciles pour transporter ces richesses chez eux en même temps que le droit de réglementer eux-mêmes ces moyens de transport à leurs plus grand avantage.

Sans doute, ont-ils raison!

Déclaration de M. Gérard Picard en marge du problème du textile lors d'un ralliement syndical à Drummondville

"Pour faire un contre-poids efficace à la politique commerciale des Etats-Unis qui est contraire aux intérêts canadiens, les ouvriers canadiens doivent rester libres de toute sujétion à l'égard des Etats-Unis afin de pouvoir discuter sans parti pris cette politique avec le gouvernement de notre pays."

Telle est l'une des principales déclarations faites dimanche soir dernier, par M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. à Drummondville, alors qu'il adressait la parole devant plusieurs centaines de personnes massées sur le parc Saint-Eugène et dans les rues avoisinantes.

M. Picard qui était accompagné sur l'estrade des dirigeants du mouvement syndical de Drummondville et de plusieurs organi-

sateurs de la C.T.C.C., a demandé aux ouvriers de Drummondville de se donner une organisation syndicale qui soit canadienne et conforme aux intérêts canadiens, en rappelant que l'industrie textile au Canada ne peut vivre au Canada que par les subventions déguisées que lui versent les consommateurs canadiens sous la forme de tarifs élevés.

Une journée d'études

Ce raffinement avait été organisé par le Conseil Central de Drummondville et faisait suite à une journée d'études à laquelle prirent part plus de soixante dirigeants de syndicats et de délégués de département appartenant aux syndicats de la région de Drummondville affiliés à la C.T.C.C.

La journée d'études débuta par une prédication dans toutes les églises de Drummondville par des aumôniers du mouvement syndical catholique qui mirent en lumière les principaux points de la doctrine sociale de l'Eglise.

Durant l'après-midi, les syndiqués se partagèrent en trois com-

missions différentes pour étudier les problèmes de la démocratie syndicale, de la convention collective et du règlement des griefs.

La Fédération du Textile

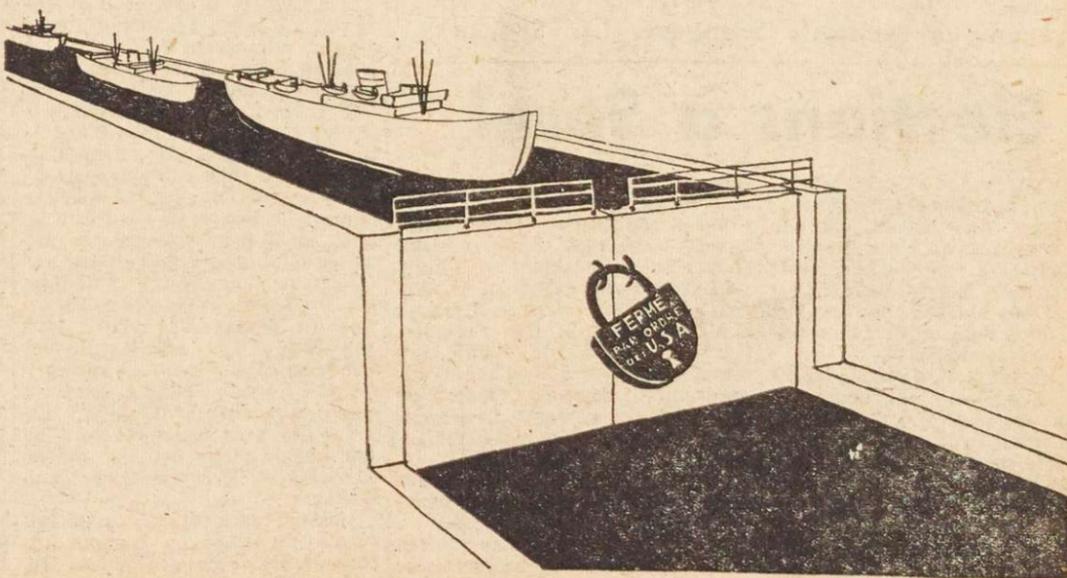
M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile a démontré que c'est la Fédération du Textile (CTCC) qui fut la première organisation syndicale à prendre en mains le sort des travailleurs du textile, alors qu'en 1932, début de l'organisation dans le textile, le salaire moyen des ouvriers du textile était de 0.09 cents l'heure et la semaine de travail de 65 heures.

L'orateur a rappelé que lors de la grève générale de 1937 dans le textile, la Fédération était la seule à soutenir les grévistes et à les encourager. Le fait, dit-il que la Fédération du Textile groupe aujourd'hui 30 usines du textile est un témoignage de la reconnaissance des ouvriers à l'égard d'un mouvement qui est venu à leur secours quand la situation était désespérée.

Rappelant les avantages obtenus par la Fédération, soit la semaine

(Suite à la page 5)

LE CONTROLE DES CANAUX PAR LES E.-U.



"Obstacles déraisonnables et injustifiés" que le Canada aurait pu éviter

Les travailleurs ont une fête sur les épaules

Les Syndicats ont souvent des difficultés avec les employeurs parce que les contremaîtres comprennent ou exécutent mal leurs fonctions. Les disputes avec les contremaîtres ne sont pas le fait d'un syndicat trouble-fête. Le problème des relations entre les contremaîtres et les employés en est un qui est général dans l'industrie. La preuve, c'est qu'on a étudié ce problème lors du huitième congrès annuel de la Canadian Industrial Trainer's Association (Association canadienne des moniteurs dans l'industrie). De plus, l'on a constaté que ce problème en est un qui est très important et qui mérite d'être étudié de près.

M. Nathaniel Cantor, président du département de sociologie et d'anthropologie à l'Université de Chicago, a déclaré que l'amélioration du moral des travailleurs dépend des relations de tous les jours entre les surveillants et l'atelier. Nous citons ici M. Cantor: "Si les surveillants ne modifient pas leurs propres attitudes, dit-il, par leurs propres efforts créateurs, ils ne pourront pas aider les autres à devenir de meilleurs travailleurs." Cela ne doit pas nous surprendre parce que les ouvriers imitent toujours leurs supérieurs et si l'exemple qu'ils reçoivent, est bon, il y a des chances qu'ils deviennent eux-mêmes meilleurs. Par contre, s'ils reçoivent un exemple mauvais, il y a à parier qu'ils deviendront moins bon et que le syndicat devra travailler beaucoup plus fort pour neutraliser ce mauvais exemple et pousser ses membres vers le bien.

Un moyen de rendre les travailleurs meilleurs, de les rendre heureux au point de vue psychologique, est de les intéresser à leur travail. "Nous utilisons mieux, déclare M. Cantor, nos cerveaux et nos cœurs, ainsi que nos mains, quand nous nous intéressons sérieusement à notre tâche. Cela semble tellement évident qu'on se demande pourquoi on ne l'a pas reconnu plus tôt.

"Cependant, la plupart des chefs patronaux, ouvriers et gouvernementaux ne tiennent pas compte des revendications ouvrières qui ne concernent pas les salaires, et il y en a même quelques-uns qui ne comprennent pas encore ces attentes fondamentales. Les travailleurs ne représentent pas seulement un certain nombre de "saliés" ou d'"heures-ouvriers", ni une certaine somme de "frais de main-d'œuvre". Ce sont des êtres humains qui apportent à leur travail leurs espérances sociales et psychologiques. Si les demandes qu'ils font comme êtres sociaux ne sont pas satisfaites, ils deviendront mécontents, indifférents, découragés, ennuyés, désappointés et incapables, et chercheront parfois un excitant (griefs ou grèves) pour rompre la monotonie de leur travail, tout comme des écoliers fatigués espèrent qu'une tempête de neige viendra occasionner la fermeture des écoles".

Voilà, en termes assez nets, croyons-nous, ce qu'un éminent professeur d'université pense des effets du travail sur les ouvriers. Si ceux-ci sont regardés comme des machines, des êtres qui n'ont pas de tête, qui ne sont pas assez intelligents pour comprendre quoi que ce soit, ils se désintéressent de leur travail, ils deviennent mécontents même si on leur paie les meilleurs salaires qui soient, et ils songent même à faire des grèves pour se récréer, pour mettre en action leur besoin d'activité.

Cela peut sembler surprenant à première vue, mais nous croyons que c'est entièrement juste. Trop souvent, on ne s'adresse pas à l'intelligence du travailleur, mais uniquement à son appétit en supposant qu'il n'a pas de tête. C'est là une erreur que plusieurs ont été à même de constater lorsqu'ils se sont mis résolument à la tâche de parler à leurs employés comme à des gens qui aiment comprendre pourquoi ils doivent faire ceci ou cela, pourquoi telle chose ne peut être réalisée, etc. Les syndicats ouvriers eux-mêmes l'ont réalisé lorsqu'ils ont osé parler de questions autres que le salaire, les vacances payées, etc. Un exemple récent est, croyons-nous, la compréhension et l'intérêt réel qu'ont manifestés les métallurgistes d'Arvida lors des récents démêlés entre le Syndicat et la compagnie en ce qui a trait aux règlements concernant les agents de griefs.

De même, plusieurs employeurs ont réalisé qu'il valait la peine d'intéresser les travailleurs aux problèmes de l'entreprise, de lui parler des débouchés pour l'écoulement des marchandises produites, des difficultés qu'éprouve l'entreprise dans la solution de tel et tel problème. Des entreprises, parfois acculées à la faillite, ont réussi à surnager et à redevenir prospères en faisant appel au bon sens, à la compréhension et au dévouement des travailleurs. Ce qui est bon dans des situations graves ne l'est pas moins dans le train-train de la vie quotidienne. Les résultats sont peut-être moins éclatants, moins apparents, mais ils n'en sont pas moins importants et réels.

La conclusion de ces quelques observations est que gouvernements, employeurs et syndicats ouvriers également doivent cesser de penser que les travailleurs sont des êtres peu doués incapables de s'intéresser à des questions un peu difficiles et autres que les salaires et arrêter de les traiter comme des gens qui n'ont pas de raison ou ne s'en servent pas. L'expérience est faite que les ouvriers sont des gens doués d'une intelligence et qu'il est payant de leur parler comme à des gens intelligents. De ce point de vue, les employeurs eux-mêmes ont grand intérêt à le faire parce que leurs profits s'en ressentiront avantageusement. Espérons qu'ils seront de plus en plus nombreux à le comprendre.

(Chronique syndicale Saguenay, Lac St-Jean)

Elections à Sorel

Trois syndicats de Sorel, affiliés à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, ont élu leurs nouveaux officiers. Il s'agit de l'Union des employés du fer et du titane de Sorel, du Syndicat national des fonderies de Sorel et du Syndicat national de l'industrie métallurgique de Sorel.

D'autre part, M. Roland Salvail a été réélu pour un quatrième mandat consécutif, au poste de président du Syndicat national de l'industrie métallurgique de Sorel, qui représente les ouvriers de Sorel Industries Ltd. Les autres membres de l'exécutif sont: vice-président, M. Vital Picard; secrétaire-archiviste, M. Alcide Baril; secrétaire-financier, M. Maurice Vaillancourt; secrétaire-trésorier, M. J.-E. Antaya. Les directeurs sont: MM. Paul-André Desuise et Jean-Louis Tessier.

De son côté, M. Philippe LePage a lui aussi été réélu par acclama-

tion au poste de président de l'Union des employés du fer et du titane de Sorel. Pour la prochaine année, l'exécutif sera composé comme suit: président, M. Philippe LePage; vice-président, M. Florian Blais; secrétaire, M. Denis Brûlé; trésorier, M. Guy Frenette; financier, M. Gaston Babin. Les directeurs sont: MM. René Cournoyer, Léo Lamoureux, Jean Phéroux et Julien Lamothé. Le sergent d'armes est M. Léopold Berthiaume.

Pour le Syndicat national des fonderies de Sorel, c'est M. Jean-Baptiste Cossette qui a été élu au poste de président. Les autres officiers sont: vice-président, M. Bernardin Doré; secrétaire-archiviste, M. Jean-Marc Yergeau; secrétaire-financier, M. G.-E. Noël; secrétaire-trésorier, M. Lionel Mongeon. Les directeurs sont: MM. Alexandre Leclair et Léonidas Lemoine.

Le bilan de la session fédérale

Lorsque s'est terminée la session fédérale, à la fin de juin dernier, la rédaction du journal LE TRAVAIL se trouvant en vacances, elle n'a pu présenter à ses lecteurs le bilan de la nouvelle législation fédérale. Nos lecteurs comprendront donc notre retard à ce sujet.

Après les élections

La première session du 22e Parlement qui vient de se terminer a été l'une des sessions les plus longues et les plus ternes depuis des années. Faisant suite à la campagne électorale du mois d'août dernier, les esprits avaient eu le temps de se calmer et, pendant plus de sept mois, les députés ont débité tranquillement des discours couvrant plus de 7,000 pages dans le Hansard sans adopter de mesures réellement sociales.

Le Code criminel

La révision du Code Criminel a retenu l'attention des députés durant de longues séances et le public en général et les unions ouvrières ont été continuellement sur le qui-vive et ont fait valoir leur point de vue. Un comité du Parlement doit faire rapport au cours de la prochaine session sur les questions controversées suivantes: la peine capitale, les punitions corporelles et les loteries.

La Loi des Banques

À tous les dix ans, les banques à charte, la Banque du Canada et les Banques d'Épargne subissent une mise au point. Cette année, les législateurs ont permis aux banques de prêter sur la garantie de biens mobiliers, un champ d'action qui était auparavant réservé aux compagnies de finance.

La Loi Nationale de l'Habitation

La révision de la Loi Nationale de l'Habitation permet aussi aux banques d'effectuer des prêts sur hypothèque. La nouvelle loi abandonne le système de prêts conjoints pour instaurer un système de prêts assurés.

Le budget

Le dernier budget de M. Abbott ne contenait que des changements mineurs et peu appréciables par la masse des contribuables. Les dépenses militaires vont demeurer à un niveau élevé, ce qui laisse entrevoir peu de chance d'une diminution prochaine des taxes. Le budget prévoit un surplus de quelque \$4 millions.

Sans arbitrage

Sans avoir à passer par toutes les procédures que l'on réserve aux travailleurs, négociations, conciliation et arbitrage, les députés ont voté sans discussion une augmentation de l'indemnité parlementaire. Désormais, les députés

toucheront \$8,000 par session au lieu de \$4,000 et pourront avoir un compte de dépenses de \$2,000 non taxable. Les sénateurs qui avaient leur mot à dire au sujet de l'augmentation de l'indemnité des députés, ont vu leur indemnité portée eux aussi à \$10,000.

Les Postes

Une autre augmentation est venue secouer l'apathie du public pendant quelques jours: il s'agit de l'augmentation du tarif postal. Le gouvernement a insisté pour que le service des Postes fût capable de se financer lui-même: le seul moyen, c'est d'augmenter les tarifs postaux.

La sécurité sociale

Dans le domaine de la sécurité sociale, le seul changement notable, c'est une pension de \$40.00 par mois aux personnes handicapées. Une demande du parti CCF pour l'établissement d'un système d'assurance-santé a été mise de côté par le gouvernement pendant qu'on refusait d'augmenter les pensions aux vieillards, aux vétérans et aux aveugles ainsi que les allocations familiales.

Le chômage

Le spectre du chômage a hanté nos parlementaires. De nombreuses délégations ont insisté auprès du gouvernement pour remédier à la crise de chômage qui sévissait cet hiver et qui, malheureusement, semble se poursuivre. Le mot final a été placé par M. Howe qui a répondu à un groupe représentant des chômeurs dans l'agriculture, de chercher du travail dans d'autres industries ou branches d'activités que l'agriculture.

La situation internationale, le problème du blé, les exportations, le commerce international, etc., ont aussi retenu l'attention des législateurs. Mais il n'y eut rien de sensationnel et les contribuables et électeurs canadiens devront sans doute attendre une nouvelle session pré-électorale avant de noter de réels progrès dans le domaine de la législation.

Un sujet de méditation pour les cultivateurs

La classe agricole et la classe ouvrière sont les plus nombreuses et elles sont des alliées naturelles, dit-on souvent. Il n'y a pas de doute quant à leur importance numérique. Quant à la concordance de leurs intérêts, elle est un fait qu'on doit reconnaître également, cependant il arrive que ces deux classes ont des intérêts divergents et que ce qui fait l'affaire des cultivateurs ne fasse pas l'affaire des ouvriers et vice-versa.

Nous ne voulons en prendre aujourd'hui qu'un exemple, celui des travailleurs agricoles qui travaillent dans de petites industries pour de courtes périodes au détriment des travailleurs urbains. Nous savons qu'il y a en pleine saison d'été actuellement plusieurs milliers de chômeurs dans les villes de la province. Par ailleurs, nous voyons des cultivateurs qui ont une ferme et qui vivent du sol, venir à la ville et accepter du travail que des chômeurs de nos villes seraient heureux d'avoir. C'est là cependant un seul aspect de la question, il en est un autre qui est important, spécialement pour les syndicats.

Il arrive, et il semble bien que ce soit un mal nécessaire qui nous aide et nous force à devenir et à être meilleurs, il arrive qu'il y a dans notre région des employeurs qui n'aiment pas d'un amour tendre les syndicats ouvriers. Nous ne leur en demandons pas tant d'ailleurs, nous nous contenterions de leur acceptation de la présence des syndicats comme d'un fait acquis. Mais nous n'avons pas même ce minimum dans certains cas.

Certains employeurs n'hésitent pas à refuser d'embaucher des travailleurs de la ville, surtout lorsque ceux-ci ont fait partie des syndicats dans les autres entreprises où ils ont travaillé. Ces mêmes employeurs cherchent alors à engager des gens qu'ils espèrent ne voir jamais entrer dans les unions ouvrières et ils cherchent des cultivateurs.

Malheureusement, ils semblent réussir de temps en temps. Les cultivateurs qu'ils engagent ne travaillent dans ces entreprises que pour se faire un supplément d'argent et se fichent passablement qu'il y ait un syndicat ou non. En fait, ils font une grave erreur parce qu'ils oublient que s'ils ont, par exemple, dans le bois ouvré

\$0.75 l'heure, c'est parce que leur frères de travail ont lutté dans les syndicats pour améliorer leurs conditions de travail. Et ils oublient que si les syndicats disparaissent à cause de leur attitude, ils seront les premiers à en souffrir parce que les salaires baisseront probablement, ou pour le mieux, ne seront pas améliorés lorsqu'ils devraient l'être.

Ce sont là des considérations qui échappent à nos cultivateurs qui travaillent dans ces usines. Par leur présence d'abord et leur attitude ensuite, ces travailleurs agricoles détruisent les syndicats dont ils ne comprennent pas l'importance et qu'ils n'hésitent pas à combattre parfois pour quelques cents d'augmentation ou une faveur qu'ils ont gagnée bien des fois. Il est de ces gens à qui vous pouvez enlever \$100.00 d'un seul coup sans qu'ils s'en aperçoivent et qui vous combleront de remerciements et vous couvriront de baisers si vous leur faites cadeau de 10 cents dans la suite.

C'est ce qui explique la faiblesse de nos syndicats dans le bois ouvré par exemple. Dans cette industrie à caractère saisonnier, les cultivateurs prennent la place des ouvriers de nos villes. Ce faisant, ils causent à la classe ouvrière un tort certain. De plus, une fois embauchés, ils se disent que se n'est que pour quelques mois, qu'il ne vaut pas la peine de payer \$1.50 ou \$2.00 par mois au syndicat qu'ils n'ont pas besoin d'union. Surtout, lorsque le patron leur dit qu'il ne veut pas voir de syndicat dans son établissement, point n'est besoin de vous dire que ces bons garçons de la campagne se font un devoir sacré de ne pas entrer dans les syndicats, là où il y en a.

Le résultat, c'est qu'une majorité de travailleurs en vient à ne pas être dans les rangs du syndicat et que celui-ci perd son caractère représentatif et se voit forcé de disparaître ou mieux, s'il peut continuer d'exister, il ne peut forcer l'employeur à négocier. Voilà l'un des dommages réels que souffrent les syndicats qui ont à subir la concurrence de ces travailleurs de la campagne. Une telle situation va-t-elle durer? La réponse appartient aux gens de nos campagnes qui travaillent dans les usines de nos villes.

La
**CAISSE NATIONALE
D'ASSURANCE-VIE**

est la seule mutuelle

qui, dès le décès
du chef de famille,
continue de payer
son salaire,
chaque semaine.

• Renseignements
donnés à titre
gracieux.

LUCIEN **LADOUCEUR**
gérant

Division de Montréal

39 est, rue Notre-Dame

Montréal (1) E 8278

LA SEMAINE

Shawinigan

L'Alcan veut une garantie de \$100,000.00 sans rien accorder en retour

"Au lieu d'accorder à ses employés une garantie minimum de sécurité, l'Aluminium Co. demande à ses employés de lui payer une assurance contre un risque dont elle n'a jamais souffert dans le passé." Tel est l'un des principaux obstacles à la conclusion d'une convention collective de travail entre l'Alcan et le Syndicat de cette entreprise de Shawinigan mis en lumière dimanche dernier par M. Jean-Robert Ouellet, agent d'affaires du Conseil

Central de Shawinigan au cours d'une allocution radio-phonique.

M. Ouellet a révélé que les officiels de la compagnie ont déclaré devant M. Léonce Cliche, conciliateur du Ministère du Travail, que l'Aluminium Co. ne signerait pas de convention collective sans la garantie du syndicat de payer une police d'assurance de \$100,000.00 avec la compagnie comme bénéficiaire si un ou plusieurs employés ne donnent pas leur plein rendement durant la convention.

Voici d'ailleurs le texte de la clause que la compagnie désire in-

clure dans la convention collective de travail:

"La Compagnie, d'une part, s'engage à ce qu'il n'y ait pas de contre-grève au cours de la durée de la convention. D'autre part, le syndicat s'engage pour la durée de la convention à ce qu'il n'y ait ni grève, ni de ralenti, ni d'arrêt de travail, ni d'interruption, ni d'entrave d'aucune sorte aux opérations et qu'aucune interférence du genre dans les opérations ne sera directement ou indirectement autorisée, approuvée, provoquée, aidée ou pardonnée ou tolérée par le syndicat; et si une interférence du genre devait survenir au cours de la durée de la convention, les officiers du syndicat s'engagent individuellement et collectivement à désavouer publiquement une telle action dès son occurrence et à ordonner à leurs membres concernés, par tous les moyens de communication publique, y compris la presse et la radio, de réintégrer les conditions normales immédiatement.

"Dans les trente jours de la signature de la convention, le Syndicat devra prendre un "bond" de garantie de \$100,000.00 de la Royal Trust Co. Ce bond sera utilisé jusqu'à la limite requise pour compenser la compagnie pour tout dommage encouru par suite de toute grève, arrêt de travail, interruption ou entrave des opérations, dans lequel le syndicat ne se sera pas comporté de la façon décrite ci-dessus."

On remarquera que l'ancienne clause de la convention prévoit que, d'une part; la compagnie et le syndicat s'engagent à ne pas recourir à la grève, à la contre-grève ou arrêt de travail d'aucune sorte.

En plus de cela, cette année, la compagnie veut une garantie de \$100,000.00 et elle n'offre aucune garantie en retour.

Elle ne garantit pas qu'elle ne fera pas de mise à pied durant la convention; elle ne garantit pas qu'elle ne diminuera pas sa production; elle ne garantit pas une semaine de travail normale à tous ses employés; elle ne leur garantit pas un minimum de salaire à la fin de la semaine; elle ne leur garantit pas la sécurité de leur emploi et d'un revenu fixe à la fin de la semaine.

Ces exigences de la compagnie sans rien accorder en retour ont mis fin aux pourparlers en conciliation et le syndicat recourra sans doute à l'arbitrage.



Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

Les deux Allemagnes 54

I — La jeunesse de l'Est

Le débat sur la communauté européenne de Défense bat son plein en France, la Chambre va bientôt s'en saisir. Chacun sait que ce qui est en cause c'est le réarmement de l'Allemagne. Faut-il réarmer l'Allemagne. Est-ce la paix? Est-ce une possibilité supplémentaire de guerre. Quelle avenir est réservé aux deux Allemagnes rivales dressées face à face?

Toutes ces questions sont angoissantes. Il est difficile d'y répondre. Je voudrais simplement verser au dossier de l'Allemagne 54 un témoignage, celui de mon camarade A. Frantz, rédacteur d'une grande revue et qui rentre d'un long séjour à Berlin. Il m'a parlé de l'Est tel qu'il a pu l'apercevoir, par exemple, lors des fastes de la Pentecôte.

"La Pentecôte a été l'occasion d'un grand rassemblement de jeunes. J'y ai assisté. Ma première impression a été celle d'un monde étrange. Centaines de milliers de participants, chemises bleues, drapeaux, immenses portraits des dirigeants allemands et soviétiques. Les marches de ses foules qui s'écoulaient avec une certaine unité mais sans uniformité, ne ressemblent pas exactement à des défilés militaires. C'est autre chose. Pour le comprendre il faut se rappeler que le transport des grands portraits des leaders rappelle celui des icônes dans les processions de l'église orientale.

Ensuite, évidemment, tu t'aperçois que bien des choses sont comme ailleurs. Les jeunes gens et les jeunes filles, après les manifestations se comportent comme n'importe qui de leur âge en Occident. Flâneries à travers les rues, séjours aux terrasses des brasseries devant un verre de bière, danses aussi au son d'une musique très américaine. Le soir, ils affluaient aux représentations des troupes populaires ou au contraire, leur amie au bras cherchant un coin tranquille comme on le fait partout ailleurs."

"Allaient-ils à Berlin-Ouest en masse?"

"Non. A Berlin-Ouest on espérait leur visite et l'on avait préparé la réception à coup de sandwiches et d'orangeades. Tout cela est resté pour compte.

"Pourquoi? On les a empêchés de venir?"

"Les autorités communistes avaient effectivement pris des dispositions pour ralentir les passages. Mais elles n'ont pratiquement pas eu à s'en servir. Pourquoi? Tout simplement parce que les jeunes de la D.D.R. (République Démocratique Allemande) ne s'intéressent plus à l'ouest. Ils n'en attendent rien et se sentent bon gré mal gré chez eux à l'est. Cela ne signifie pas que tous ces jeunes soient gagnés au communisme. L'organisation officielle de la jeunesse se plaint au contraire du manque d'activité des groupements de base, surtout dans les campagnes, de la négligence dans le recouvrement des cotisations, du fossé qui sépare ses permanents de la masse des jeunes. Celle-ci garde donc ses distances vis-à-vis du communisme. Mais l'Ouest ne l'intéresse pas pour autant."

"Y a-t-il un rapport entre cette situation et les manifestations et révoltes du 17 juin 1953?"

"Je crois. Ce jour-là une partie importante de la jeunesse comme du reste de la population s'est désolidarisée du régime. Les manifestations étaient à la fois une réponse à la propagande de l'ouest et un appel. Mais l'ouest n'a pas répondu. Les mécontents ont alors compris que la propagande de l'Ouest ne visait pas à les aider mais à maintenir une agitation. Ils s'en sont alors désintéressés. Ce sentiment s'est accentué lors de la conférence de Berlin. Les gens ont eu l'impression que les occidentaux plaçaient leur désir de réarmement allemand avant celui de l'unité (c'est-à-dire de la fin du régime communiste de l'Est).

D'autre part, leur situation matérielle s'est améliorée. Si le jeune citoyen de la D.D.R. ne peut encore acheter les motos, chaussures et bananes qu'il désire, il n'a plus besoin d'aller à Berlin-Ouest pour les voir dans les vitrines. Il y en a de son côté de la ligne. De même la vie culturelle autrefois très rigide s'est améliorée. Les cinémas passent des films occidentaux, français entre autres. La littérature classique de nombreux pays est éditée et vendue à bon marché.

C'est-à-dire que, quel que soit leur sentiment pour le communisme, les jeunes se sentent chez eux dans la D.D.R. Ils se désintéressent de la vie sociale occidentale. Sans enthousiasme ils acceptent le régime.

"Plus récemment, dit A. Frantz, j'ai été à la réunion à Leipzig (en zone Est) des protestants de toute l'Allemagne. J'ai vu combien la passion de l'unité restait forte de part et d'autre, qu'elle restait possible mais aussi que si elle ne se produisait pas chacun resterait sans trop de difficulté installé chez soi. Les pasteurs ou les fidèles fervents d'Allemagne orientale sont comme les jeunes. Ils acceptent le régime. Ils ont certes des difficultés mais de ces difficultés mêmes naît une église plus pure, une église plus près du peuple. En cas de réunification, ils estiment qu'ils auraient beaucoup à apporter à leurs corréligionnaires de l'ouest. Dans tous les cas, il y aura donc quelque chose de changé en Allemagne."

Jean-Jacques LAMONTAGNE

Ottawa

AUGMENTATION DE L'IMMIGRATION EN 1954

Un rapport émis par le Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration souligne que plus d'immigrants sont entrés au Canada durant la période du 1er janvier au 1er mai 1954 que durant la période correspondante l'an dernier.

39,055 au cours des cinq premiers mois de l'an dernier.

16,654 immigrants ont été admis en avril dernier dont 7,838 hommes, 4,891 femmes et 3,925 enfants ayant moins de 18 ans.

Parmi ces immigrants, on comptait 7,962 Italiens, 7,421 Britanniques, 6,213 Hollandais, 5,855 Allemands, 3,183 Ecossais et 2,872 Américains.

A la fin d'avril, cette année, 44,877 immigrants étaient entrés au Canada depuis le 1er janvier con-

L'OIT recommande deux semaines de vacances payées

L'O.T.I., soit l'Organisation Internationale du Travail qui est une institution reliée aux Nations Unies, étudie les problèmes du travail. Cet organisme qui groupe des représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs de la plupart des pays du monde tient des conférences au cours desquelles il étudie diverses questions.

A sa 37e conférence ouverte le 2 juin et terminée le 24 juin dernier, l'O.T.I. a étudié le problème des congés payés longuement et il en est venu à faire une recommandation qui a été adoptée par une immense majorité en première et seconde lectures.

Cette recommandation dit ceci: que les travailleurs salariés devraient avoir droit à un congé annuel payé proportionnel à la durée du travail accompli chez un ou plusieurs employeurs au cours de l'année considérée et au moins égal à deux semaines de travail pour douze mois de service. Sont exclus les travailleurs agricoles, les personnes employées dans les entreprises familiales et les gens de mer: ce qui signifie que la plupart des travailleurs sont couverts dans cette recommandation.

Bien plus, la recommandation va jusqu'à dire ceci, et nous citons: "Les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans devraient bénéficier d'une période de congé annuel payé plus longue que le minimum prévu."

Quant aux méthodes suggérées pour obtenir l'adoption de cette recommandation et son application dans tous les pays, la résolution recommande l'action des pouvoirs publics ou l'initiative privée (voie législative, voie d'organismes officiels de fixation de salaires, voie de conventions collectives ou de sentences arbitrales, ou tout autre manière conforme à la pratique nationale.

Bref, on recommande l'emploi de tous les moyens légaux et justes pour obtenir à chaque travailleur salarié deux semaines de congé payé par année de service.

Voilà ce qu'un organisme international, composé de gens de tous pays, de tous groupements: employeurs et employés et gouvernements, recommande par une très grande majorité. Alors, ne soyez pas surpris de voir des unions ouvrières spécialement et également des gouvernements et aussi des associations d'employeurs travailler à l'établissement de deux semaines de vacances par année pour tout travailleur.

A ce moment, il se trouvera des bien-pensants, des honnêtes gens et tout ce que vous voudrez, pour dire que les syndicats vont trop loin, que les ouvriers ne veulent plus travailler, au'à ce train-là, les entreprises ne pourront subsister et qu'elles seront acculées à la faillite, etc., etc.

Toutefois, ne croyez-vous pas que parmi les quelques centaines de délégués qui ont étudié cette question et en sont venus à cette décision, il ne se soit trouvé personne, surtout du côté des employeurs, pour faire part de ces objections et d'autres encore. Prétendre que non serait ridicule. Ces objections ont été amenées au cours de la discussion, elles ont été pesées de part et d'autre, mais elles n'ont pas empêché l'assemblée de recommander deux semaines de vacances pour tout travailleur.

Cette recommandation ne sera pas mise en application du jour au lendemain, c'est évident. Là encore, le temps doit faire son oeuvre; il va falloir bien des luttes avant que cette pratique se généralise, même dans des pays économiquement avancés comme le nôtre. Bien des intérêts vont s'y opposer mais ce n'est pas là une raison pour désespérer ou se lasser. Il faut aller de l'avant et répandre l'idée. A ce moment, on nous dira qu'on va trop loin, mais on sera un peu retardaire parce que déjà en 1954, l'Organisation Internationale du Travail recommande pareille mesure.

Le problème du logement

Les prêts aux compagnies à dividendes limités

L'article 16 de la Loi nationale de 1954 sur l'Habitation autorise des prêts pour la construction d'habitations à bas loyers, ou l'achat et la transformation d'habitations existantes et de terrains, pour en faire de telles habitations.

Cet article autorise la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement à prêter jusqu'à 90 p. 100 de la valeur d'emprunt des projets entrepris par des sociétés à dividendes limités. Le taux d'intérêt est de 3 1/4 p. 100 par an et la période d'amortissement ne peut pas dépasser la durée de vie utile du projet, ou de toute manière, 50 ans.

Une compagnie de logement à dividendes limités

Aux fins de l'article 16, une compagnie à dividendes limités veut dire une compagnie constituée en corporation pour construire, détenir et administrer un projet d'habitations à bas loyers, dont les dividendes payables sont limités par sa charte ou son acte constitutif, à 5% ou moins du capital-action complètement payé.

Tout groupe de citoyens à esprit civique qui désirent de leur propre initiative, aider à satisfaire le besoin de logements à bas loyers, peut former une compagnie de logement à dividendes limités. Des cercles de bienfaisance, des fondations de charité, des groupes d'église ou des hommes d'affaires, par exemple, peuvent former de telles compagnies pour répondre aux besoins des pensionnés ou d'autres personnes à revenu limité. Toutefois, les membres d'une telle compagnie doivent prouver qu'il existe dans la région, des conditions d'insuffisance, de surpeuplement, ou des habitations de qualité inférieure, avant que cette compagnie puisse obtenir un prêt en vertu de cet article de la Loi.

Une compagnie à dividendes limités ayant sa charte dans une province, peut opérer sous cette charte en dehors des frontières provinciales, à condition que la charte originale le permette et que la compagnie y ait été autorisée par l'autre province en question.

Le prêt aux compagnies à dividendes limités

La valeur d'emprunt du projet proposé aux fins d'un prêt hypothécaire, est fixée par la Société, et peut être égale ou légèrement inférieure à l'estimé que l'emprunteur a fait du coût total. Le prêt peut atteindre 90% de la valeur d'emprunt. Le prêt porte un intérêt de 3 1/4 % par an et la durée du remboursement peut aller jusqu'à 50 ans.

Une subvention en argent peut être faite par tout gouvernement, organisme ou personne privée à une compagnie de logement à dividendes limités, pour être appliquée au coût de construction du projet. Dans ce cas, le prêt approuvé par la SCHL peut être inférieur à 90% de la valeur d'emprunt, pour ainsi permettre à des personnes de la communauté où le projet est prévu, d'y participer financièrement.

Avances: La première avance faite par la Société est disponible aussitôt que la compagnie a investi sa part du coût total dans le projet. Les avances sont faites ensuite périodiquement au cours de la construction. Pour permettre de continuer la construction sans interruption, la compagnie qui emprunte doit avoir à sa disposition des fonds temporaires de construction un peu plus élevés que la différence entre le coût total et le montant du prêt. La Société peut exiger la preuve du coût de construction lorsque la dernière avance hypothécaire est demandée.

Remboursement: Une compagnie à dividendes limités rembourse habituellement le principal et l'intérêt en mensualités égales pendant la durée du prêt. Le plan de remboursement par mensualités permettra de faire des économies sur l'intérêt, mais des remboursements annuels ou semestriels peuvent être arrangés avec le consentement de la Société.

Taxes: Lorsque les taxes municipales sur une propriété sont aux taux ordinaires, la compagnie les inclura habituellement dans ses paiements hypothécaires mensuels à la Société; lorsqu'il s'agit de dispositions spéciales pour les taxes, les paiements de taxes peuvent être faits directement à la municipalité.

Dans le cas d'une municipalité qui encourage la construction d'un projet de logements à dividendes limités, en établissant un taux fixe de taxation, pour toute la durée du prêt, la SCHL exige qu'un tel accord soit fait sous une forme ac-

ceptable par la Société.

Prescriptions pour les demandes de prêts

Droit de demande: La formule "Demande d'un prêt à dividendes limités" — CMHC 301F, soumise à la Société, doit être accompagnée d'un droit de demande (normalement \$10.00) pour chaque logement familial du projet. Le montant de ce droit de demande est déterminé par Règlement.

Plans: Les plans et devis et le plan du terrain doivent également être soumis en trois exemplaires avec la demande de prêt.

La Compagnie: En faisant la demande d'un prêt à dividendes limités, une compagnie doit être en mesure de prouver à la SCHL que son organisation et sa direction seront compétentes et tout à fait capables de diriger l'aménagement, la construction ou le remaniement et l'administration du projet en perspective pendant toute la durée du prêt.

Toute demande doit être accompagnée d'une déclaration des dispositions prises en vue d'assurer une direction efficace, ainsi que d'un plan bien précis pour disposer du projet après le remboursement complet du prêt hypothécaire.

La compagnie doit être en mesure de prouver qu'elle dispose de fonds suffisants, qui, ajoutés au montant du prêt, suffiront à payer le coût total de construction, et assureront le parachèvement du projet.

Les pouvoirs de la compagnie et les activités ou opérations permises par sa charte, doivent également être à la satisfaction de la Société.

Le district: La SCHL juge que l'emplacement du projet est d'une importance primordiale. Les règlements locaux du zonage et d'aménagement sont nécessaires tant du point de vue du requérant que du point de vue de la Société. Un bon plan d'aménagement est indispensable et les restrictions de zonage doivent suffire à maintenir le caractère acceptable du district pendant toute la durée du prêt.

La Société exige également la preuve que les services municipaux tels que routes, trottoirs, éclairage des rues, égouts et aqueduc seront immédiatement fournis au projet.

Les conditions de l'acquisition du terrain et du contrat de construction doivent être satisfaisantes à la SCHL.

Les plans du projet: Pour sauvegarder son caractère économique au projet proposé, les plans du requérant doivent être tels qu'ils fournissent un nombre suffisant de logements familiaux pour assurer des économies raisonnables dans la construction ou le remaniement et l'administration des logements. Le but de la Loi ne serait pas atteint par des projets d'un modèle extravagant.

Une construction durable et pratique est aussi d'importance capitale pour un projet de ce genre, de façon à comporter le minimum possible de dépenses, de réparations et d'entretien pendant la durée du prêt.

Application de l'article 16 de la Loi

Si vous êtes intéressé à vous prévaloir des facilités offertes par l'article 16, les points suivants devraient servir de directives:

1. Intéressez des citoyens soucieux du bien public, à devenir directeurs de votre compagnie projetée.
2. Rassemblez les preuves de la nécessité du projet, de préférence sous forme d'une liste des futurs locataires, en y ajoutant des détails sur le nombre de personnes par famille, sur leur logement actuel et leurs revenus.
3. Demandez conseil aux urbanistes de votre hôtel de ville concernant un emplacement.
4. Renseignez-vous sur les possibilités d'aide locale et provinciale.
5. Discutez l'incorporation de votre compagnie avec votre avocat.

LA SEMAINE

LES SYNDIQUES DE MONTREAL VEULENT DES LOGEMENTS

Réunis en assemblée régulière la semaine dernière, les délégués des divers syndicats affiliés au Conseil Central de Montréal ont demandé à la ville de Montréal d'accorder au moins autant de considération à la construction de logements pour les ouvriers qu'à la construction d'une salle de concert.

Les délégués au Conseil Central n'ont pas manifesté leur opposition à la construction d'une salle de concert désirée par une bonne

partie de la population mais ils ont manifesté leur étonnement de voir que la Cité de Montréal puisse disposer de la somme d'un million de dollars pour une telle salle et ne puisse en faire autant pour la démolition des taudis et la construction de logements salubres.

Les professeurs

La récente décision de la Commission des Relations Ouvrières d'accorder la reconnaissance syn-

dicale à l'Association des Educateurs Catholiques de Montréal a aussi été défavorablement commentée.

Divers orateurs ont porté la parole sur une proposition visant à désavouer cette attitude de la C.R.O., ont déclaré que cette décision constituait un déni de justice à l'endroit de l'Alliance des Professeurs parce que le certificat aurait été accordé sans que la Commission des Relations ouvrières ait fait enquête auprès de l'Alliance.

Au cours de la même assemblée, le Conseil Central a nommé ses trois délégués au prochain congrès de la C.T.C.C. qui se tiendra du 19 au 24 septembre à Montréal.

Les délégués élus sont MM. Horace Laverdure, président du Conseil Central; Yvan Legault, vice-président du Conseil Central et Gérard Poitras, secrétaire.

Montréal

Un syndicat pour les domestiques

Un projet de syndicat pour les domestiques vient d'être mis à l'étude par le Conseil Central de Montréal.

Ce syndicat, qui aura pour objet de promouvoir et défendre les intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres par une réévaluation des salaires et des congés par la signature d'une convention collective.

Le syndicat, qui groupera les bonnes à tout faire, les femmes de ménage, servantes, valets de chambre, cuisiniers, chauffeurs, ouvriers de l'horticulture et domestiques en général des résidences privées et dans l'agriculture.

Toutes les personnes désireuses d'appuyer la création d'un tel organisme et d'obtenir des renseignements supplémentaires ou d'en faire partie sont priées de communiquer à l'adresse suivante:

Syndicat des Domestiques,
1231 est, DeMontigny,
Montréal. Tél.: FA. 3694

Montréal

Le Syndicat des plombiers en faveur de la grève

Un vote de grève a été pris vendredi par le Syndicat des plombiers de Montréal qui groupe plus de 2000 membres, compagnons et apprentis dans ce métier.

Le syndicat s'en tient à ses demandes pour une augmentation de salaire et une nouvelle clause en ce qui concerne les congés payés.

La sentence arbitrale publiée en juillet dernier recommandait une

augmentation générale de 3 cents l'heure mais l'Association patronale qui groupe les employeurs refuse d'accorder les demandes syndicales et veut s'en tenir à l'ancienne convention.

Pour leur part, les journaliers et apprentis en plomberie, qui sont affiliés à la F.A.T. et qui sont parties contractuelles et signataires à la convention, doivent prendre leur vote dimanche prochain.

SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Le Syndicat National des Employés de Salaisons et Conserveeries du Saguenay vient de signer une convention collective avec Brassard Frères Limitée. C'est là le premier contrat de travail que ce syndicat signe avec cet employeur dont il représente les employés depuis quelques mois.

Les négociations ont traîné quelque peu, mais chaque partie y a apporté de la bonne volonté avec le résultat qu'une entente a été enfin réalisée.

6. Obtenez la description légale de l'emplacement projeté.

7. Faites des croquis du plan du terrain et du plan de construction et préparez un devis détaillé avec l'aide d'un conseiller professionnel.

8. Préparez un estimé préliminaire du coût.

9. Préparez un état des fonds dont la compagnie peut disposer, à l'exception d'un prêt aux termes de la Loi Nationale sur l'Habitation.

10. Visitez le bureau de la SCHL de votre ville pour discuter le projet envisagé. Lors de cette visite vous apporterez les documents cités ci-dessus, ainsi qu'une déclaration de votre hôtel de ville des taxes municipales probables pour votre projet.

Conditions du contrat

Avant d'obtenir l'approbation d'un prêt, une compagnie à dividendes limités doit souscrire aux conditions de l'hypothèque et du contrat opérant établi par la SCHL. Si la compagnie à dividendes limités est une compagnie subsidiaire, fondée pour loger des employés de la compagnie-mère, ces documents doivent également être signés par la compagnie-mère.

Le contrat opérant renferme des clauses régissant les loyers des logements du projet et d'administration des affaires de cette compagnie.

La compagnie doit s'engager à maintenir le caractère du projet de logement à loyer modique pendant toute la durée du prêt.

LE PROBLEME OUVRIER

Sur un fil de fer

La société se compose d'hommes qui sont inégaux en force, en puissance, en intelligence, en passion, en amour, en idéal, en volonté, en aptitudes et en capacités. Ces inégalités contribuent à créer des classes sociales, il y a les classes de professionnels, d'agriculteurs, de collets blancs, d'ouvriers et autres. Mais tous ces différents groupes ou classes forment un ensemble, un tout, qu'on appelle la société. S'il y a différentes classes sociales, différents groupements, ces hommes qui les composent sont cependant égaux les uns aux autres par la création, tous nous sommes issus d'un même couple, tous aussi nous sommes égaux par la Rédemption du Christ, qui nous a rachetés par sa mort, tous de même nous sommes égaux parce que tous nous sommes appelés au ciel.

S'il y a des inégalités sociales qui forment des classes ou groupements sociaux différents, il n'y a cependant qu'une société. Cette société sera prospère, heureuse et jouira de la paix s'il y a, comme dans le corps humain, équilibre et harmonie. Si chaque groupement, comme chaque partie ou organe du corps humain, remplit sa fonction, occupe sa place et ne tente pas de prendre la place des autres ou de remplir les fonctions des autres parties, le tout sera équilibré.

La société est sur un fil de fer, il faut que le corps social soit bien équilibré, si on ne veut pas que la société tombe dans le précipice en dessous du fil de fer. Qui donc donnera à la société son équilibre, ou qui devra voir à ce que chaque classe sociale soit bien à sa place dans cette gymnastique? L'autorité civile, ou l'Etat, c'est lui qui doit mettre et favoriser l'équilibre. Par quel moyen? Par les lois qui doivent pourvoir aux besoins de chaque classe sociale, surtout à ceux de la plus faible, la plus dépourvue de force et de richesse, de moyens de défense et de protection. L'autorité doit voir à créer un climat de confiance, d'équité. L'Etat ne doit pas être au service d'une seule classe, pas même de la classe ouvrière, il a fission des biens. Cependant, la classe ouvrière est la plus faible pour fonction de déterminer le juste et l'injuste dans la réparation économique, elle doit s'attendre à ce que l'autorité civile la traite avec une attention spéciale pour qu'elle ne soit pas victime des autres, en présence.

C'est par l'action sérieuse et équitable de l'Etat qu'un climat de confiance envers l'autorité renaîtra et enlèvera cet atmosphère de crainte et de partialité qui existe à juste raison bien souvent dans l'esprit des masses ouvrières; c'est à elles plutôt que l'Etat accordera ses sympathies.

No 183 de la lettre collective des Evêques sur "LE PROBLEME OUVRIER".

Sherbrooke

DEMANDES SYNDICALES DANS LE COMMERCE DE GROS

L'Association des Employés des Magasins de Gros des Cantons de l'Est vient de faire parvenir à la Société Coopérative Agricole de Sherbrooke une série d'amendements à apporter à la convention collective qui expire le 1er septembre prochain.

L'Association des Employés demande une augmentation générale des salaires de \$5.00 par semaine, deux semaines de vacances payées après un année de service et trois semaines après huit ans.

Le syndicat demande aussi que

les fêtes chômées qui tombent un dimanche ou un samedi soient chômées le lundi suivant.

Les camionneurs et aide-camionneurs devront être rémunérés au taux de temps et demi après avoir fait 52 heures le travail dans la semaine et quand il n'y aura pas d'aide sur les camions, le camionneur recevra dix dollars de plus par semaine.

Enfin le syndicat demande à l'entreprise de défrayer 75% du coût du plan d'assurance actuellement en vigueur.

Les ouvriers canadiens...

(Suite de la page 1)

de 40 heures, la lutte contre le speed-up, une augmentation des salaires horaires de .55 cents en 1947 à \$1.10 en 1952, M. Gosselin a fait allusion à la lutte actuellement engagé devant un tribunal d'arbitrage en vue de placer les ouvriers du textile sur le même pied que les autres travailleurs dans l'industrie manufacturière, soit un salaire de \$1.40 l'heure.

M. Gosselin a aussi déclaré que la Fédération du Textile n'était pas opposé à ce qu'on appelle "le plan boni" mais que sa Fédération ne cesserait de combattre les abus de ce plan, ainsi que les conditions onéreuses que les compagnies imposent à son application.

Un refus inquiétant

M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., a qualifié "d'inquiétant" pour l'Eglise, le refus des catholiques devant les organisations que recommandent l'Eglise.

Il y a tellement de confusion depuis certains ont voulu élever une cloison entre Dieu et les affaires économiques que les enfants de l'Eglise ne répondent que faiblement à son appel.

En terminant, M. le chanoine Pichette a déclaré que la C.T.C.C. est l'organisation syndicale la plus représentative, la mieux qualifiée et celle qui possède les chefs les plus aptes à diriger le mouvement syndical.

Faire des profits

Dans son allocution, M. Picard a déclaré que l'industrie du textile aurait dû payer les meilleurs salaires au Canada et manifester ainsi sa reconnaissance aux consommateurs canadiens qui lui permettent de faire des profits par voie de tarifs élevés que lui consentent les gouvernements qui se sont succédés à Ottawa.

Au contraire, dit-il, les compagnies de textile n'ont cessé d'exploiter leur main-d'oeuvre, lui payer des salaires de famine, la faire travailler de longues heures, lui imposer une cadence inhumaine et finalement les pressurer comme consommateurs en mettant en vente sur le marché des produits qui auraient coûté moins cher si cette industrie n'avait pas été favorisée par une protection tarifaire.

En terminant M. Picard a demandé à la population de Drummondville d'y penser deux fois avant de former une autre génération de travailleurs pour une industrie qui méconnaît le caractère humain du travailleurs.

Des colonies américaines

Rappelant que nos ressources naturelles sont en train de passer aux mains des capitalistes américains, M. Amédée Daigle, organisateur de la C.T.C.C. a mis les auditeurs en garde contre l'infiltration américaine dans notre vie communautaire et nationale si nous voulons éviter de devenir une simple colonie américaine.

Les ouvriers de Drummondville, dit-il ont montré qu'ils sont capables de se donner des organisations dont ils gardent le contrôle, lorsqu'ils ont fondé des coopératives d'habitations qui ont permis de mieux loger les familles ouvrières de Drummondville. Sur le plan du

travail, vous êtes capables de vous donner des organisations dont vous gardez le contrôle entier et qui respecteront votre mentalité et satisfieront entièrement vos besoins.

Le dernier orateur, M. Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C. a refait l'historique financier de la Dominion Textile et cité les conclusions de l'enquête Turgeon sur les textiles.

"Les Canadiens sont-ils sérieux quand ils réclament un drapeau canadien, demande l'orateur? Pourquoi voulons-nous avoir une juste représentation dans les services administratifs? Comment voulez-vous que l'on nous respecte quand nous abandonnons nos richesses aux étrangers et que nous remettons les commandes de nos organisations syndicales en des mains étrangères?"

Notre drapeau, conclut-il, nous l'aurons quand nous l'aurons mérité, quand nous serons vraiment maîtres de ce que le drapeau représente".

C'est M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil Central de Drummondville qui agissait comme maître de cérémonies tandis que M. Philias Dionne, président du Conseil Central présidait la manifestation.

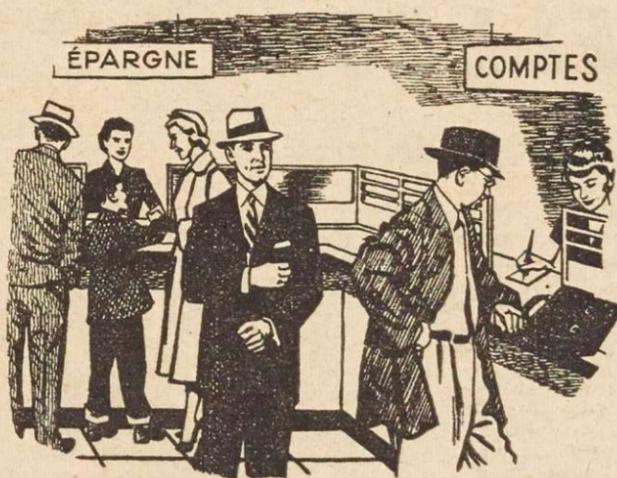


Plus de 60 dirigeants syndicaux de Drummondville ont assisté à la journée d'études organisée par le Conseil Central de l'endroit. Cette photo fut prise au cours de l'allocution de M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C.



Une partie de la foule de plusieurs centaines de personnes massées auprès de l'estrade du parc St-Eugène, à Drummondville, dimanche soir dernier. Les rues avoisinantes étaient bloquées d'automobiles remplies d'auditeurs intéressés.

La pratique de l'épargne... et l'émission de chèques



La banque reçoit deux sortes de dépôts: à l'épargne ou en compte courant.



Si vous voulez surtout amasser de l'argent, il est bon d'avoir un compte d'épargne.



Si vous émettez souvent des chèques, vous apprécierez les nombreux avantages d'un compte courant.

L'argent que vous laissez à un compte d'épargne rapporte des intérêts, et votre livret de banque vous fournit un relevé tenu à jour de vos progrès financiers. Si vous faites beaucoup d'opérations, des dépôts et des retraits fréquents, un compte courant vous assurera un service spécial. Il vous sera remis un état mensuel, accompagné de vos chèques annulés, ce qui vous servira de reçus et vous sera utile pour votre comptabilité, l'établissement de votre budget et autres fins.

LES BANQUES DESSERVANT VOTRE VOIR

Le pique-nique de l'île Ste Hélène



Une partie du groupe de plus de deux cents enfants de syndiqués de Montréal lors du pique-nique organisé par les Dames auxiliaires du Conseil Central de Montréal. Plus jeunes et moins jeunes attendent en ce moment avec impatience la distribution de cadeaux souvenirs.

Les enfants des syndiqués en pique-nique à l'île Ste-Hélène

A l'île Sainte-Hélène, mardi après-midi, il y avait un pique-nique pour les enfants des syndiqués de Montréal. Mais on pouvait apercevoir au milieu de l'après-midi une dizaine de dignes messieurs qui s'étaient débarrassés pour un moment de leur veston et de leur dignité pour imiter les enfants dans une "course de peanut" ou un jeu de ballon.

Il serait difficile de dire qui s'amusait le plus au ballon, des jeunes garçons ou des journalistes du Travail, MM. Bourret et McGinnis. A la "course de peanut", M. Camille Larocque l'a emporté sur ses éminents concurrents, M. l'abbé Bolté, MM. Horace Laverdure, William Léger, Gérard Poitras, Aldéric Gosselin, Gérard Bouchard, Paul Laframboise et Philippe Paquin.

Le pique-nique avait été organisé par les Dames auxiliaires des Syndicats nationaux de Montréal, qui s'étaient donné beaucoup de mal pour fournir des douceurs aux enfants, de même que mille petits cadeaux pour récompenser les efforts de chacun. Il y eut diverses courses, "course de peanut", "course de poche", courses de 50 et 70 verges, pour garçons et filles, pour les plus petits et les plus grands. Les enfants avaient aussi l'avantage de visiter l'île en compagnie de moniteurs, de sauter à la corde, de jouer au ballon, et... de s'empiffrer de sandwiches et de liqueurs douces.

Les syndiqués sont habitués de voir la police se mêler à leurs manifestations. Cette fois-ci ils avaient pris les devants et avaient délégué pour protéger leurs enfants un "constable spécial" avec feutre rouge et sifflet. C'était Mme Aldéric Gosselin, qui remplissait son devoir à la satisfaction de tous. Les coups de sifflet retentissaient, et "en rang, les enfants".

Les autres dames auxiliaires qui servaient de comité de réception et de comité d'organisation étaient Mmes Marie Girard, présidente, Simone Rice et Marguerite Laforest, vice-présidentes, Mmes Cécile Petit, Noëlla Bouchard, Germaine Paquin, Simone Bessette et Victoria Larocque.

Des prix de présence ont été

distribués, qui ont été gagnés par Mmes Marcell et Vassard, Nicole Laramee, Denis Bélanger, Paul Léveillé, Claudette Marcell, Claude Couture, Claudette Délisle, Gilles Couture, Emilienne Savard, Paul Laramee, Geneviève Beauvais, Thérèse Poitras, Guy Perreault, Gilles Gingras, Jeannine Lavallée, Lise Perron, Jeannine Després.

Voici une liste des gagnants des diverses courses: "course de peanut" pour filles de 5 à 7 ans: Lise DeLachère et Claudette Délisle; filles de 8 à 10 ans: Francine Robidoux et Sonia Trépanier; filles de 11 à 12 ans: Claudette Fournier et Cécile Savard; garçons de 5 à 7 ans: Roland Vali-

quette et Yvon Fournier; Jean Poirier et André Després; garçons de 8 à 10 ans: André Beausoleil et Pierre Bélanger; garçons de 11 à 12 ans: Jean-Claude Després et André Perron; "course de poche" pour filles: Jeannine Després et Louise Adam, Suzanne Bouvrette et Monique Massue; pour garçons: Jean-Paul Provost et Jean-Guy Délisle; course de 50 verges pour garçons: Denis Bélanger; courses de 50 verges pour filles: Claudette Délisle et Francine Côté; courses de 70 verges pour filles: Jeannine Després; course de 70 verges pour garçons: Claude Couture.

NOUVELLES

Profits malgré la grève

Ottawa, (P.C.C.) — Les profits nets de McIntyre Porcupine Mines pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1954 se sont élevés à \$2,000,000, en dépit de la grève des mineurs qui a nuï à la production de septembre 1953 à janvier 1954. Les ouvriers avaient demandé une augmentation générale de 5% mais leurs demandes de sécurité syndicale avaient été refusées par la direction.

Victoriaville

LA FETE DES 20 ANS DU SYNDICALISME

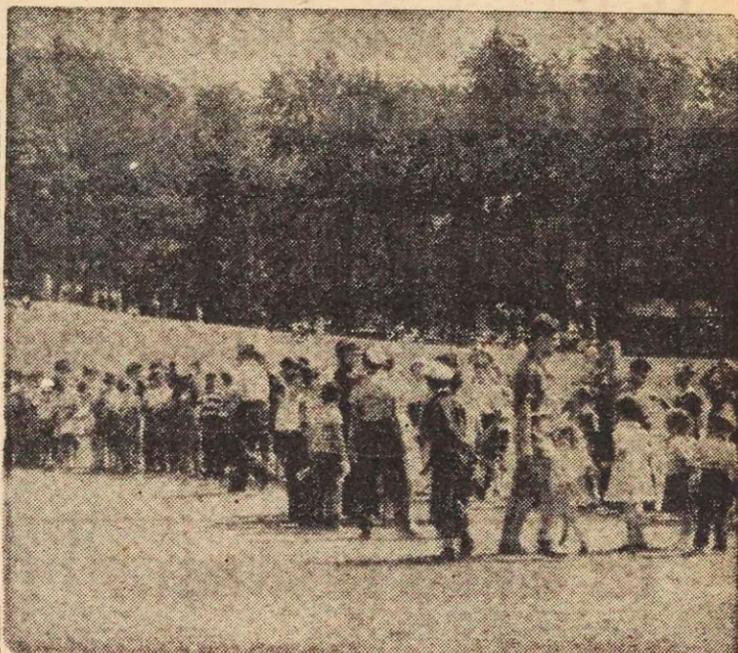
Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Victoriaville vient de mettre sur pied une organisation destinée à faire de la Fête du Travail, un événement régional.

Il y aura messe pour les travailleurs dans toutes les églises et prédication appropriée; tous les syndicats affiliés au Conseil Central ont promis leur concours

Piquetage de luxe

Miami Beach, Floride (P.O.C.) — On tire du grand à Miami Beach et cela s'applique même au piquetage. Lorsque les membres du local 133 de l'Union internationale des employés d'hôtels et de restaurants (FAT) se sont mis en grève au restaurant Bonfire, la direction de l'établissement a réussi à obtenir une injonction interdisant le piquetage. Ceci n'a pas découragé les employés qui ont loué un avion. L'appareil a survolé la région, remorquant une bannière sur laquelle on pouvait lire que le restaurant Bonfire était injuste pour ses employés.

C'est l'heure des jeux



Les enfants sont groupés derrière un câble pendant que les moniteurs et monitrices tâchent de mettre un peu d'ordre au départ de la course aux "peanuts" des plus petites.

Au Cap de la Madeleine

RALLIEMENT DES FAMILLES OUVRIERES LE 29 AOUT

Dimanche, le 29 août prochain, tous les ouvriers et leurs familles sont convoqués au Sanctuaire du Cap de la Madeleine pour le ralliement des familles ouvrières organisé par la Ligue Ouvrière catholique.

Ce ralliement, qui coïncide avec le XV^e anniversaire de la fondation de la Ligue Ouvrière Catholique, va donner lieu à diverses manifestations de confiance et de foi de la part de milliers de familles puisque déjà l'on compte neuf trains spéciaux qui partiront de tous les coins de la province.

En plus de ces trains spéciaux, plus de 50 autobus partiront de Montréal, Québec, Shawinigan, St-Jérôme, La Tuque, Sherbrooke, Asbestos, Chicoutimi, Jonquière, Montmagny, Rivière-du-Loup, Drummondville, Granby, Valleyfield, Beauharnois, Saint-Jean et Sorel.

Les manifestations religieuses débiteront par une messe basse à 11h. a.m. dite par Son Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, tandis que Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier, prononcera le sermon de circonstance.

Au cours de la messe, tous les couples présents, y compris les couples faisant partie du groupe des "Cent mariés" de 1939, renouveleront les promesses de leur mariage.

Le midi, il y aura banquet de tous les dignitaires présents représentant les autorités religieuses et civiles ainsi que divers organismes sociaux. Parmi ces dernières, on remarque la C.T.C.C., qui sera représentée par M. Gérard Picard, président général.

De leur côté, les Cent Mariés, avec leurs familles, prendront un déjeuner intime dans la salle du Couvent du Cap de la Madeleine.

Au cours de l'après-midi, il y aura récitation du chapelet à 2 heures, laquelle sera suivie d'une supplique à laquelle tous participeront.

Les demandes, qui seront sous la forme de dialogue, rediront les principales inquiétudes qui harcèlent les familles ouvrières: insécurité économique, emploi, santé, logement, vocation, orientation, etc.

Un bouquet spirituel sera aussi offert aux intentions du Souverain

Pontife. Ce bouquet comprendra entre autres, plus d'un quart de million d'heures de travail offertes aux intentions du Saint-Père, 25,000 heures de travail obligatoire le dimanche, 25,000 heures de veilles auprès des malades et des centaines de mille chapelets et de communions.

C'est Son Exc. Mgr Arthur Duville, évêque de Saint-Hyacinthe, qui terminera cette manifestation par la bénédiction des malades et le salut du Très Saint Sacrement.

DRUMMONDVILLE

Voici les noms des officiers de l'Union des Ouvriers du Textile-Coton de Drummondville, élus au cours de la dernière assemblée:

Président, Philias Dionne; 1er vice-président, Jean-Paul René; 2e vice-prés., Maurice Lacharité; trésorier, Henri Auger; assistant-trésorier, Cyrille Ménard; sec.-archiviste, Charles-Edouard Leblanc; ass.-sec.-corr., Elphège Lauzière; sec.-financier, Paul Marcoux; sec.-correspondant, Rosaire Mailhot; ass.-sec.-corr., Germaine Munger; gendarme, Henri Pérodeau; sentinelle, Conrad Leroux; ass.-sentinelle, Omer Lemire.

Brevets d'invention

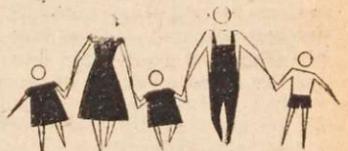
MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays

MARION & MARION

Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond
MONTREAL

PROTEGEZ-VOUS CONTRE

LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. ECONOMIQUE
A TOUS SES MEMBRES

LES SERVICES DE SANTE
DU QUEBEC

8, rue Saint-Jacques, Québec

Le carrosse de bébé sur le perron de Suburbia

Sous le titre POPULATION ET SA SIGNIFICATION, "COMMERCE-MONTREAL", organe officiel de la Chambre de Commerce du District de Montréal, trace un tableau des tendances actuelles de la population chez nous et des conséquences qui en découlent au point de vue transport, logement et scolaire :

"La population canadienne a augmenté de plus d'un quart depuis 1941. Cela provient de l'augmentation des naissances, 28,2 par mille en 1953, de la diminution de la mortalité, 8,7 par 1000 et de l'immigration. Les mariages sont de l'ordre de 9 par mille. Le groupe des moins de 10 ans et des plus de 60 grandit beaucoup plus vite que les autres groupes.

"Vers 1960, la population scolaire sera 40 p. 100 plus élevée qu'actuellement. Cette augmentation se manifestera bientôt après dans les collèges et les universités. Et ceci se produira à un moment où les écoles nouvelles sont peu nombreuses et où le nombre des instituteurs est très faibles.

"La constitution des familles a augmenté de 35 p. 100 dans les derniers 10 ans. Ceci évidemment explique la demande de logements. Autre phénomène, il faut des maisons plus grandes, car la tendance aux familles de trois et quatre enfants se continue.

"L'augmentation de la population s'est produite surtout en Alberta (26%) au Québec (28%), en Ontario (29%), en Colombie Britannique (50%).

"La population canadienne devient suburbaine. Suburbia grandit énormément plus vite que la ville qu'elle entoure. Les centres métropolitains ont augmenté de 68 p. 100 en population cependant que leurs villes noyaux n'ont augmenté que de 15 p. 100. Conséquences: les moyens de transport sont débordés, les services publics de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphone, de rues, d'égouts, d'aqueduc, ne peuvent pas suivre ce rythme... Et que dire des centres d'achats, des écoles, des églises, des hôpitaux. Et qu'on n'oublie pas que le carrosse de bébé caractérise suburbia.

Il sera téméraire de ne pas tenir compte de ces facteurs en industrie, en commerce, en service public ou privé."

POURQUOI MANQUONS-NOUS DE PROFESSEURS QUALIFIES?

Un rapport du Bureau International du Travail, publié en fin de mai dernier, montre qu'il est à peu près certain que l'on peut attribuer, dans une grande mesure, la pénurie mondiale de personnel enseignant qualifié aux conditions de vie et de travail de ce dernier.

Ce rapport a été préparé pour servir de base à l'examen des conditions d'emploi du personnel enseignant, à une réunion de la Commission consultative des employés et des travailleurs intellectuels du BIT en mai dernier.

L'étude insiste dans sa conclusion sur le fait qu'à l'échelle mondiale, le besoin de personnel enseignant n'est pas satisfait. "On a constaté, dit-elle, que l'on se trouve dans la plupart des pays, en présence d'une pénurie inquiétante d'enseignants et notamment d'éducateurs qualifiés."

"En conformité avec les principes de la justice sociale, le maître doit occuper dans la communauté une situation et jouir d'un prestige correspondant à sa mission et à sa fonction sociale et culturelle; selon les principes d'équité, il doit occuper dans la hiérarchie des niveaux de vie, un rang déterminé par les titres et les qualifications que l'on est en droit d'exiger de lui."

FINI, L'ESCLAVAGE!

James Pépin, 40 ans, travaillait à la Consolidated Textile de St-Hyacinthe. Il travaillait dur et bien. C'est de plus un homme qui a son franc-parler.

Or, un certain jour, la Compagnie décida d'augmenter le nombre des métiers de plusieurs tisserands, de 20 à 26.

Notre homme, qui est solidement bâti, en vint bientôt à ressentir toutes sortes de malaises: nervosité excessive, perte d'appétit, insomnies, mal aux jambes, santé menacée, le tout attribuable à l'excès de travail imposé par la compagnie depuis l'augmentation du nombre des métiers.

Ses compagnons de travail se plaignaient également de malaises divers, de fatigue excessive, de maux de jambes, de nervosité, etc.

La Consolidated appartient en partie à un certain M. Bornstein, expert en textile.

L'affaire fut portée l'an dernier en arbitrage. Un homme ineffable présidait le tribunal: M. le magistrat Georges Héon, homme profondément versé en relations industrielles, et qui a, paraît-il, quelque prétention à la science universelle.

La cause est exposée au tribunal. James témoigne sur son état, d'autres témoignent aussi dans le même sens, mais le savant magistrat, dans sa grande sagesse, décide que le nombre des métiers, pour chaque tisserand concerné, y compris notre ami James, est et restera à 36.

Il y a de cela déjà assez longtemps.

• • •

Or, nous venons de revoir notre ami James, un James rayonnant, plein de santé, calme comme la nuit, et nous lui demandons de ses nouvelles.

"Je ne suis plus le même homme", dit-il. "Je ne travaille plus dans l'industrie textile. Je travaille dans la CONSTRUCTION. Bon salaire. Plus d'insomnies. Je dors bien. Je ne suis plus nerveux, plus mal aux jambes, plus..." etc.

James a plaqué là tous les Bornstein, tous les savants experts du monde, pour vivre autre chose qu'une vie d'esclave!

Le Congrès de la Fédération du Bois Ouvré

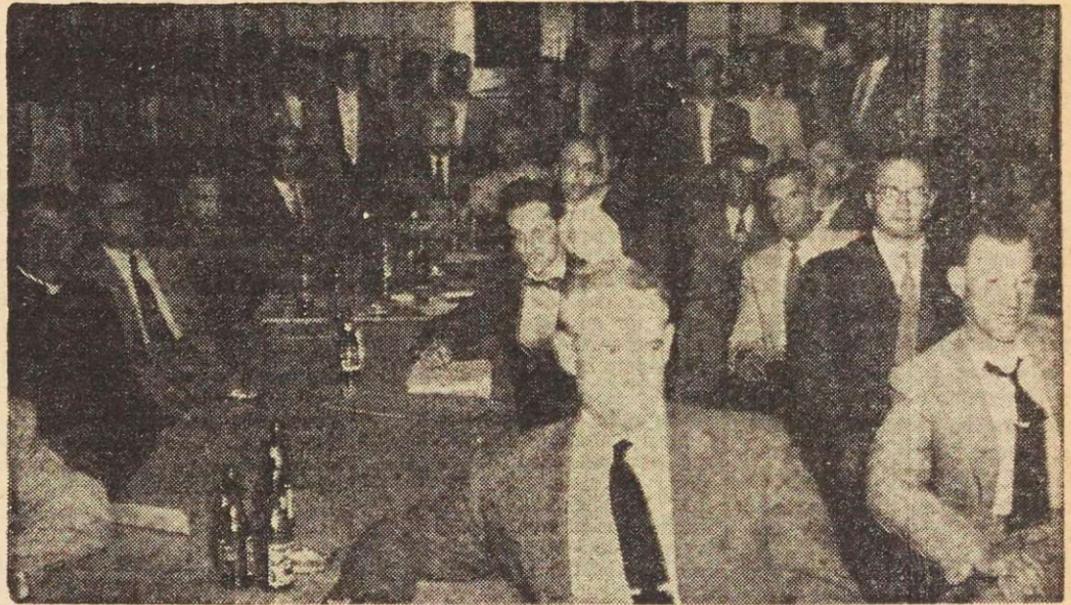


Photo prise lors du congrès de la Fédération du Bois Ouvré, à Victoriaville, la semaine dernière.

Les travailleurs du Bois Ouvré tracent le programme de leurs revendications

Au cours du récent congrès de la Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré du Canada, à Victoriaville, les délégués ont arrêté un programme de revendications à formuler au cours des prochaines négociations avec les employeurs.

Le congrès s'est aussi prononcé en faveur du principe de la fusion de la Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré avec celle des Métiers de la Construction et du Bâtiment et les confrères F.-X. Légaré, président de la Fédération et G.-E. Gagné, secrétaire, ont été chargés de rencontrer les officiers de la Fédération du Bâtiment et ceux

de la C.T.C.C. pour la réalisation de cette fusion.

Les délégués, au nombre d'une cinquantaine, représentant 20 syndicats ont pris part aux délibérations, durant trois jours, soit les 6, 7 et 8 août dernier, et ont décidé, à l'unanimité de porter à 0,35 cents par membre par mois, le per capita à la Fédération.

Une étude sur l'industrie du Meuble au Canada et principalement dans la province de Québec, préparée par MM. Yvan Martin et Gilles Beausoleil, a grandement impressionné les congressistes parce qu'elle va fournir de nouveaux arguments à ceux qui sont chargés de préparer et de conduire les négociations dans l'industrie du Meuble.

Au cours du congrès, les délégués se sont mis d'accord sur une nouvelle phraséologie et des amendements au décret du Meuble.

Avant de se séparer, les congressistes ont choisi un nouvel exécutif pour l'année 1954-1955. Ont été élus: F. X. Légaré de Rimouski, président; Normand Dubé de Matane, 1er vice-président; Lionel Pinel de Matane, 2me vice-président; Geo. E. Gagné de Princeville, secrétaire et L. P. Huot de Beauharnois, trésorier.

Les confrères L. P. Huot, Arthur Prince et G. E. Patry, de Victoriaville et G. E. Gagné ont été nommés membres du Comité Paritaire de l'Industrie du Meuble de la province de Québec.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Paraît tous les vendredis

Directeur

GERARD PELLETIER

Administrateur

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER McGINNIS

Bureaux: 3227, boul. St-Laurent,

Montréal - VE 3761

Abonnement Un an \$1,50;

le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

B.C.M. IMPRIMERIES ALLIÉS CANADA

Ministre des Postes Ottawa

Chicoutimi

Entêtement de Jalbert et Tremblay

Un employeur entêté, c'est Jalbert & Tremblay de Chicoutimi. Voici les faits: Il y a quelques semaines, cet employeur congédiait son chauffeur et gardien de nuit. L'employé se croyant injustement traité, fit un grief et demanda à être réembauché avec compensation pour le temps qu'il avait perdu.

Cet employé suivit la procédure régulière de griefs prévue dans la convention collective en vigueur entre le syndicat et cette entreprise.

Mais l'employeur refusa net de discuter le cas et répondit tout simplement: Je vous ai congédié parce que vous n'êtes pas compétent et je ne vous reprendrai pas. Un point, c'est tout!"

Au représentant du syndicat qui voulut discuter le cas avec l'employeur, le patron répondit par téléphone que cela ne valait pas la peine de se rencontrer et que sa décision était irrévocable.

Il fallut faire venir M. Léonce Cliche, conciliateur pour faire comprendre à l'employeur qu'il devait rencontrer les représentants du syndicat tel que le prévoit la convention collective.

L'employeur se rendit au rendez-vous fixé par le conciliateur, mais ce fut une simple formalité, car l'on ne discuta pas ou peu du mérite de la question, l'employeur se bornant à dire que le congédiement était final et qu'il ne reviendrait pas sur sa décision.

Devant un tel entêtement, le Syndicat a décidé de porter le cas à l'arbitrage et d'aller jusqu'au bout.

Quel que soit le résultat de l'arbitrage, cette procédure aura du moins le bon effet de convaincre l'employeur que le syndicat est sérieux lorsqu'il discute un grief et qu'il entend défendre les droits de ses membres par tous les moyens mis à sa disposition.

Achète bien qui achète

Chez dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

865 est, rue Sainte-Catherine

Montréal

Téléphone: PPlateau 5151

CANADIAN WORKERS SHOULD REMAIN FREE OF AMERICAN ENTANGLEMENTS

"To create an efficient balance to the commercial policy of the United States, which is contrary to Canadian interests, the Canadian workers must remain entirely independent without submission to the United States, in order to discuss, without any Party affiliation, their problems with the Government of our Country" Such was the statement given by Mr. Gerard Picard, General President of the C.C.C.L. at Drummondville during the course of an address before several hundreds of listeners gathered in St. Eugene Park.

Mr. Picard, who was accompanied by several officers and organizers of the C.C.C.L., asked the workers of Drummondville to keep building a Syndicate that would be truly Canadian and thereby look after the interests of the Canadian worker. The General President called for an inquiry to endeavor to discover the cause of the present slump in the Textile industry.

The rally was organized by the Central Council of Drummondville and was preceded by a study group discussion in which over sixty delegates took part. The discussion period was opened by addresses in all Drummondville churches by the Chaplains of the Catholic Syndicates.

Shawinigan

Unheard of Demands Made by Alcan

Instead of granting a minimum of security to its employees, The Aluminum Company of Canada is demanding a guarantee bond from its employees, an unheard of condition in the past. This constitutes one of the principal obstacles to the signing of a labor agreement between Alcan and the Syndicate of Aluminum Workers (C.C.C.L.) of Shawinigan Falls.

This was announced last Sunday by Jean-R. Ouellet, business agent of the Central Council of Shawinigan, during a radio broadcast.

Mr. Ouellet revealed that the company officials declared in the presence of Mr. Léonce Cliche, conciliator to the Minister of Labor, that the contract would not be signed unless the Syndicate would post a guarantee bond of \$100,000.00 naming the company as beneficiary, to assure no work stoppage by the employees during the life of the contract.

This amount would revert to the company in the case of a strike or work stoppage or interruption of operations.

A clause in the expired contract contained an understanding between the company and the Syndicate that strikes would be avoided if at all possible.

\$100,000 Bond

But, this year the company wants all this plus a \$100,000.00 bond to be carried by the Syndicate to guarantee it, but offer nothing in return. They will not guarantee

against any lay-offs, during the life of the agreement, the cutting down of production, a full weeks work to all employees, a minimum wage, security or a fixed rate for a normal weeks work.

This was the company's reply to the conciliator. The Syndicate will now go on to arbitration.

Discussion Groups

In the afternoon the Syndicate membership formed three separate groups, each to discuss a subject, Syndical Democracy, Collective Labor Agreements and the Adjusting of grievances.

The Reverend Canon Pichette, General Chaplain of the C.C.C.L., deplored the apathy of certain Catholics to uphold the Syndicate Movement, considering the fact that the Catholic Syndicates work along the lines of Catholicism and advocate Social Justice.

Textile Industry

Mr. Picard in referring to the textile industry spoke of the long hours worked by the employees, which, he said, was inhuman and advised his listeners to think twice before bringing a new generation of workers to suffer such inhumanities for the textile industry.

Mr. Amedee Daigle, organizer for the C.C.C.L., warned his audience of the dangers of becoming an American Colony, if we continue to sacrifice our God-given natural resources on the altar of American Dollars.

A Canadian Flag

Mr. Philip Girard, organizer of the C.C.C.L., drew a history of the financial side of the Dominion Textile Company and cited the conclusions of the Turgeon Commission on the textile industry.

"Are Canadians really serious when they ask for a Canadian Flag?" said Mr. Girard. "Why are we demanding equal representation in the Administration Services?" "How can we expect respect when we abandon our rich natural resources to foreigners?" "We shall have our Canadian Flag when we merit it by proving that we are masters of what the flag represents", concluded Mr. Girard.

The business agent of the Central Council of Drummondville, Mr. Bruno Beaudoin, acted as master of ceremonies while Mr. Philias Dionne presided.

NEWS DIGEST

SHERBROOKE

A serie of amendments for a new labor agreement by the Association of Wholesale House Employees of the Eastern Townships (C.C.C.L.) has been presented to the Société Agricole de Sherbrooke. The existing agreement expires on September 1 1954.

The employees are demanding a general weekly increase of \$5.00, two weeks paid vacation after one year service and three weeks after eight years service. They are also asking that when a holiday occurs on a Saturday or Sunday the following Monday be paid.

The truck drivers and helpers are asking for time and a half after 52 hours work and in the case where there is no helper the drivers are asking an additional \$10.00 weekly.

Finally the Syndicate have asked the owners to cover 75% of the cost of the Insurance Plan which is actually in force.

Will Open-Negotiations

The Association of Hospital Employees of Sherbrooke have also notified their employers La Providence Hospital of their intention to negotiate a new contract, the present one expiring on September 1 1954.

The contract with the American Biltrite Company which will expire on September 15 1954 after a two year existence has brought forth notification of renewal with several amendments by the Association of Rubber Workers of Sherbrooke.

VICTORIAVILLE

At the recently held Convention of the Federation of Veneer Workers of Victoriaville the attending delegates drew up a program of action for the forthcoming negotiations with their employers.

The delegates also expressed their approval of the motion concerning the amalgamation of their Syndicate with that of the Syndicate of Tradesmen, Construction and Building Workers. Brother F.-X. Légaré, president of the Federation and G.-E. Gagné, secretary, were appointed to meet with the executive of the Federation of Building Workers to finalize this move.

THE EDITORS' OPINION

CAN YOU TOP THIS?

A Catholic labor publication, of New York City, "The Labor Leader", publishes a news item which is practically unbelievable, but which surprises us little, as it deals with an incident which occurred in a Union which is controlled by the American Federation of Labor, better known as the A.F. of L.

One hundred and fifty workers of Local 553 of the International Brotherhood of Teamsters A.F. of L. went on strike to obtain better salaries and working conditions in the aviation gasoline industry.

The local's business agent, Albert Gorman, refused to give any help to the strikers, wined and dined with the employers and enjoyed himself thoroughly while the members were pounding the pavements.

AND THIS IS NOT ALL. — THE OFFICERS OF LOCAL 553 HIRED SCABS TO HELP THE COMPANIES BREAK THE STRIKE OF THEIR OWN MEMBERS!!! Subsequently all the striking members were fired from their jobs!!!

The moral of this astounding affair is that the best manner to secure social peace, according to the "ethics" of some International Unions is to break their own members strikes by hiring SCABS, play around with the employers and finally have their own brothers fired from their jobs!!!

AS WE SAY IN LATIN, — Ad Nauseam!!

KEEP OUT COMMUNISM BY SOUND ECONOMY

CCF Leader M. J. Coldwell said that there was probably more danger of the rise of fascism in North America than there was danger from communism at a press conference here during the CCF 13th national convention.

Mr. Coldwell told reporters that he hoped Canada would not see anything like the rise of McCarthyism; neither did he like to hear of such things as book burning in Victoria, B. C.

"The best way to meet communism is to keep the economy of the country in good shape", the CCF Leader declared. He added that there was not much danger of communism "when democratic institutions are functioning properly".

He said that he did not like witch hunts such as have been carried out by Senator McCarthy. "The danger of fascism stems from the trend to McCarthyism going on in the United States."

"I am utterly opposed to both forms of totalitarianism", Mr. Coldwell declared, "and I will fight to my last breath against both communism and fascism."

St-Hyacinthe

Goodyear Contract Signed

The Textile Workers Syndicate (C.C.C.L.) of St. Hyacinthe have concluded their activities with the signing of a labor agreement with the Goodyear Company of this city.

Among the many new benefits secured are 3 weeks laid vacation after fifteen years service and the granting of an Insurance Plan which is non-contributory, all expenses being borne by the company. Brother René Gosselin, president of the Syndicate, Joseph Piché, president of the Central Council of St. Hyacinthe, Albert Leduc, business agent, and Aristide Gau-

thier represented the Catholic Syndicates in negotiations.

Elections

The National Catholic Syndicates of Textile Workers of St. Hyacinthe have chosen their new executive for the coming year. Those elected are Joseph Piché, president, Adélarde Martel, vice-president, J.-P. Brousseau, Treasurer, Louis Girouard, recording secretary, and Aristide Gauthier, corresponding-secretary. Léon Plourde, Aurèle Houle and Ernest Mallette, directors.

The delegates chosen to act on the Parity Committee are Joseph Piché, Albert Dubuc and Aristide Gauthier.

Victoriaville

STRIKE ACTION VOTED!

After conducting negotiations for over a year, and arriving at no satisfactory solution to their problems, Victoriaville's 300 employees of the Province's most important furniture industry, voted for strike action.

The employees are asking an increase of fifteen cents an hour the present rate being 50c an hour under one year's service and 70c an hour for over one year. The workers ask a guarantee of \$1.00 per hour after two years service.

An arbitration award recommended an increase of 5c per hour with a six months retroactivity.

The company turned this down and countered with a 3c an hour increase while refusing all other demands.

The Syndicate of Furniture Workers (C.C.C.L.) claims that the company failed to respect seniority by laying off 35 employees during the annual vacation period.

The workers are asking for two weeks paid vacation after one year, another paid holiday, a grievance committee set-up and weekly remuneration instead of the present twice-a-month system.

The workers are also protesting the inauguration of a "speed-up" system by which the company is reaping in additional profits at the expense of the employees.



EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA



FONDÉE EN 1695
de KUYPER
GIN
La vraie saveur de Hollande
DISTILLÉ AU CANADA



• JOB SECURITY
• HIGHER WAGES
• BETTER WORKING CONDITIONS

UNION MEMBERSHIP IS A GOOD BUY
SIGN UP TODAY!